

Règlement

Le triathlon Super Sprint Paris du 19e est une épreuve organisée sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon. Le [règlement FFTRI](#) s'applique donc.

Ce règlement concerne la seconde édition qui aura lieu le 27 mars 2022.

Organisateur

La compétition est organisée conjointement par les clubs

- Athlétic Coeur de fond (affilié à la Fédération Française de Triathlon)
- Cercle du Marais

avec le soutien de la ligue Île-de-France de triathlon

Inscriptions

Le nombre de concurrents est limité à 180 concurrents, âgés de 18 ans et plus. Les inscriptions se font en ligne uniquement :

<https://inscriptions-teve.fr/triathlon-supersprint-du-19e-2020>

Toute inscription est définitive sans possibilité de désengagement ni de remboursement des droits d'inscription.

Lors de la remise des dossards, les concurrents devront obligatoirement présenter :

- leur licence FFTRI ou ITU, pour les licenciés
- un certificat médical datant de moins de 1 an pour les non licenciés, avec mention obligatoire de la mention « autorisant la pratique du sport en compétition ».

Renseignements

Contacts : Edwige Millery / William Versaevel / Michel Brochard / Alice Pinet

e-mail : interclubstriathlon@gmail.com

Page Facebook : <https://www.facebook.com/SuperSprintParis19/>

Site internet : <http://coeurdefond.fr/triathlon-super-sprint/>

Lieu

L'épreuve se déroule à la Piscine Georges-Hermant, 10 rue David d'Angers à Paris 19e, à l'exception de la partie course à pieds qui aura lieu dans les rues alentour. Des douches et des casiers seront à la disposition des concurrents sur place.

Déroulement

L'épreuve se déroule par vague sur la journée.

La piscine ouvrira ses portes à 9h00. Nous conseillons aux participants d'arriver 1 heure avant l'horaire de départ de leur vague, afin d'être prêts lors du lancement de l'épreuve.

Les concurrents ont pour obligation d'être présents au briefing prévu 30' avant le départ de chaque vague ; ce délai permettra aux concurrents de s'échauffer dans l'eau et de régler le vélo à leur taille (selle ...).

L'horaire de départ de chaque concurrent sera mis en ligne une semaine avant l'événement et communiqué parallèlement par mail.

Il sera au final établi un classement général hommes et femmes par catégories (Vétéran, Sénior, Junior).

Règlement sportif

Le triathlon est un sport individuel qui consiste à enchaîner successivement la natation, le vélo et la course à pied sans autre assistance que celle prévue par l'organisation.

Tous les concurrents devront se conformer à la réglementation de la Fédération Française de Triathlon, mentionnée dans la partie « règlement ».

Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Le chronomètre est lancé au départ de la natation et s'arrête une fois franchie la ligne d'arrivée, après la course à pied.

Distances

- Natation : 300 m
- Vélo (statique) : 6 km
- Course à pied : 2,5 km

Natation

- Dans le bassin de 50 m de la piscine Georges-Hermant
- Le premier départ sera donné précisément à 10h00 puis par vague toutes les 30 minutes
- Il est interdit de nager avec le dossard
- Le bonnet de bain est obligatoire
- La culbute est autorisée
- Le départ se fait dans l'eau (pas de départ plongé)
- Tout matériel d'aide à la natation est interdit (pull-buoy, plaquettes, palmes, etc.)

Vélo

- L'épreuve se réalise au bord du bassin de natation, sur des vélos de route fixés sur des *home-trainers* de type Kickr (pédales normales, pas de fixation automatique)
- Une ceinture porte-dossard est conseillée pour ne pas perdre de temps lors des transitions. Les épingles ne sont pas fournies.
- A la sortie de l'eau, le concurrent devra se sécher rapidement avec une serviette et enfiler ses chaussures de course avant de monter sur le vélo.

Course à pieds

- Dans les rues du 19e arrondissement
- Le dossard devra être visible sur le devant, sans pliure ni coupure. Le numéro doit être visible lors du franchissement de la ligne d'arrivée.

En cas d'abandon, le dossard devra être remis à l'arbitre principal.

Les décisions des arbitres sont sans appel. S'il y a infraction, les concurrents s'exposent par exemple à :

- Un « stop and go » (temps d'arrêt à observer entre 2 disciplines ou retiré à l'issue de la course)
- Une disqualification (carton rouge).

Sécurité

Le service médical est assuré par un médecin. Celui-ci peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Assurance et responsabilité de l'organisateur

Les concurrents sont couverts par leur licence FFTRI/ITU pour les licenciés, ou par le pass-compétition FFTRI pour les non licenciés. Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser les images de l'épreuve sur lesquelles ils pourraient apparaître. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, ainsi qu'en cas de perte ou de vol de matériel.

Responsabilité du concurrent

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Remboursement

Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le concurrent ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

Annulation de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur

En cas d'annulation de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc.), aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être demandé et effectué.

Fait à Paris le 28 Janvier 2022